



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed MBITEL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de publication : 22 décembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

DELAINE Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DOUZENEL Alexandre, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à HERRMANN Nadine, GOMET Nicolas donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Transfert d'office dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique

Rapporteur : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

La Ville de Dole souhaite régulariser la situation de plusieurs voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Il s'agit des voies dénommées, Rue de la Bombardière, Rue Youri Gagarine et Rue des Lys, ouvertes à la circulation publique et permettant la desserte, la traversée ou la connexion de quartiers. Celles-ci appartiennent aux propriétaires riverains. Leur statut privé est lié à la préexistence d'anciens lotissements privés.

A ce jour, ces rues sont largement fréquentées par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents. Une procédure amiable d'acquisition n'a pu aboutir, notamment en raison de la disparition d'interlocuteurs physiques ou de très nombreuses reventes des millièmes de propriété de ces rues.

Ainsi, dans un souci d'efficacité, la Ville de Dole a choisi d'engager une procédure unique de transfert d'office de ces voies dans le domaine public communal.

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées à la circulation publique est prévue par les articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation peut, après une enquête publique, être transférée d'office, sans indemnité, dans le domaine public de la commune.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une procédure unique de transfert d'office dans le domaine public des Rues de la Bombardière, Youri Gagarine et des Lys,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager l'enquête publique, en précisant par arrêté le nom du commissaire enquêteur, les dates et modalités de l'enquête publique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Maître Victor VANDEL-8 rue Joseph Thoret-39100 DOLE

Fait à Dole, le 18 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



**TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVEES
OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE**

